ID: 077-217703370-20200124-DEL2020\_0028-DE

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de SEINE ET MARNE

DEL2020

0:028

Arrondissement de **TORCY** 

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 JANVIER 2020,

L'an deux mille vingt, le vingt quatre janvier, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 janvier 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

## PRÉSENTS :

M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA-SAKHO, M. CALAMITA, Mme VICTOR, Mme PELLICIOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. TATI

## ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC M. NYA-NJIKE qui a donné pouvoir à M. TIENG

ABSENTS, EXCUSÉS:

Mme NAKACH, Mme DODOTE, M. DRAME, M. NGUYEN, Mme PHAM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARDET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la coopération culturelle entre la commune de Noisiel et la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne permettra de développer le rayonnement des projets artistiques et culturels à destination de tous les publics, d'accentuer les circulations des publics et d'améliorer la visibilité des actions menées,

0.028

- suite Del2020

convention-cadre de partenariat culturel entre la communauté d'agglomération commune de noisiel (2)

Envoyé en préfecture le 31/01/2020 Recu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le de la marn

ID: 077-217703370-20200124-DEL2020\_0028-DE

CONSIDÉRANT que ce principe nécessite de prévoir une convention-cadre de partenariat entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la commune de Noisiel, afin d'autoriser l'autorité territoriale concernée à signer tous les actes administratifs nécessaires lors de la mise en œuvre de ces projets.

CONSIDÉRANT que chaque projet nécessitera une convention d'application spécifique qui déterminera les conditions de mise en œuvre technique et financière, incluant la question du partage des recettes et des dépenses pouvant être prévu dans le cadre de ces partenariats,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 13 janvier 2020,

ENTENDU l'exposé de Mme NATALE, 2e Maire Adjointe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention-cadre de partenariat culturel entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la commune de Noisiel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT, CONFORME

Mathieu MISKOVI

3 1 JAN. 2020

Publié au RAA le